

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe Outre-Mer

La question d'un Revenu minimum social de base garanti est, aujourd'hui, tout à fait pertinente même dans la période actuelle, tant il est vrai que l'accroissement de la richesse de notre pays va malheureusement de pair avec l'accroissement de la grande pauvreté et de la précarité pour bon nombre de nos concitoyens.

Le constat montre que les minima sociaux, tels qu'ils existent aujourd'hui, ne remplissent pas leur office et que la création d'un revenu de base monétaire regroupant diverses prestations pour contribuer à lutter contre la grande pauvreté, dans la logique du rapport Wresinski et de la récente résolution de notre assemblée du 14 février 2017, est une nécessité.

Vu de l'Outre-mer, il faut pourtant relever que ce revenu de base qui répond à nos principes constitutionnels ne s'appliquera pas dans tous nos territoires, notamment dans les territoires certaines collectivités qui n'auront pas en l'état les moyens de l'instituer, ou à Mayotte où les prestations servies ne sont pas du même niveau que dans les autres départements.

Après un rapport parlementaire sur le même sujet, l'état des lieux fait par l'avis sur la situation actuelle et ses problématiques apparaît éclairant et riche. Mais il est bon de souligner, comme le fait l'avis, qu'un revenu monétaire de base est un élément nécessaire mais non suffisant dans la lutte contre la pauvreté et qu'il doit être assorti d'une politique d'accès aux droits fondamentaux assurant une véritable insertion sociale.

De ce point de vue, force est de souligner que les petites économies insulaires peinent, faute de compensations suffisantes et des handicaps structurels, à offrir aujourd'hui des perspectives d'insertion par le travail. Là encore, le respect de nos principes constitutionnels appelle la République à faire plus et surtout mieux. Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.